

Vœu relatif au maintien de la pratique de l'IVG instrumentale à l'Hôpital Tenon

Sur proposition de Karine Duchauchoi et les élues et élus du Groupe communiste et citoyen du 20^e arrondissement, d'Emmanuelle Rivier et les élues et élus du groupe Ecologiste du 20^e et de Laurent Sorel

Considérant que le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est inscrit dans la Constitution française depuis le 8 mars 2024, consacrant ainsi la garantie de la liberté des femmes à disposer de leur corps ;

Considérant que cette liberté fondamentale ne peut être réelle que si les femmes ont accès, sur l'ensemble du territoire, à une offre de soins complète, de proximité et de qualité, leur permettant de choisir librement le mode d'IVG qui leur convient, qu'il soit médicamenteux ou instrumental ;

Considérant que l'hôpital Tenon, établissement de santé publique, ne pratique plus l'IVG instrumentale depuis la fin du mois de septembre, réduisant ainsi la liberté de choix des femmes et les contraignant à un parcours de soins plus long et plus complexe, parfois hors de leur arrondissement ;

Considérant que cette situation aggrave les inégalités territoriales d'accès aux soins, particulièrement dans les quartiers populaires du 20^e arrondissement, où les besoins de santé publique sont importants et les délais d'accès à la médecine hospitalière souvent plus longs ;

Considérant qu'il y a déjà eu des tentatives de fermeture du centre IVG Tenon, lesquelles n'ont pas abouti grâce à la mobilisation sans relâche du Collectif IVG Tenon ;

Considérant la forte mobilisation du collectif IVG Tenon et l'attachement des habitantes et habitants, des syndicalistes, des élues et élu-es de notre arrondissement à ce que le droit à l'IVG, désormais constitutionnel, soit pleinement effectif ;

Considérant que les équipes soignantes du service d'orthogénie de l'hôpital Tenon font face à des conditions de travail difficiles, dans un contexte de sous-effectif chronique, de rémunérations insuffisantes et de moyens matériels limités ;

Considérant que le manque de personnels Infirmier-es Diplômé-es d'Etat (IDE) et la faible attractivité salariale dans les services de santé publique fragilisent l'ensemble de la chaîne de soins, y compris dans le domaine de la santé sexuelle ;

Considérant que l'IVG ne doit pas être la variable d'ajustement des sous-effectifs chroniques et organisés de l'hôpital public ;

Considérant que le droit à l'avortement inscrit dans la constitution restera un effet d'affichage creux et trompeur s'il ne s'accompagne pas du droit effectif des femmes à disposer de leur corps ;

Considérant que cette atteinte au droit des femmes à disposer de leur corps n'intervient alors même qu'aucun des premiers ministres nommés depuis la dissolution n'est favorable à l'IVG ;

Considérant enfin que la politique de santé publique doit viser à une répartition équitable des moyens et des services sur tout le territoire parisien, garantissant à chaque femme la possibilité d'exercer son droit à l'avortement dans la dignité, la sécurité et la proximité ;

Considérant les difficultés d'accès aux soins des femmes et les inégalités femmes / hommes dans ce domaine comme dans tant d'autres ;

Considérant l'interpellation de la directrice de l'hôpital Tenon et du directeur de l'APHP par l'adjointe à la Santé et par l'adjointe à l'égalité femme / homme de la Ville de Paris.

Sur proposition de Karine Duchauchoi et les élues et élus du Groupe communiste et citoyen du 20^e arrondissement, d'Emmanuelle Rivier et les élues et élus du groupe Ecologiste du 20^e et de Laurent Sorel le Conseil d'arrondissement du 20^e émet le vœu que :

- **La Ville de Paris continue d'interpeller l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)** afin de rétablir, dans les meilleurs délais, la pratique de l'IVG instrumentale à l'hôpital Tenon et d'assurer une meilleure répartition territoriale de l'offre de soins gynécologiques et obstétricaux ;
- **La Ville de Paris interpelle le Ministère de la Santé** afin qu'un **budget spécifique soit alloué** au service d'orthogénie de l'hôpital Tenon, permettant le renforcement des équipes, l'amélioration des conditions de travail des soignants et la garantie du libre choix des femmes en matière d'interruption volontaire de grossesse ;
- **La Ville de Paris réaffirme son engagement** en faveur du droit à l'avortement, de la santé des femmes et de l'égalité d'accès à toutes et tous aux soins publics sur l'ensemble du territoire parisien